

# INFO cuma

n°58 - Janvier 2017



## Edito



2016 s'en est allée, laissant un goût d'amertume derrière elle qu'on a envie d'oublier au plus vite. Le niveau d'investissement dans nos cuma traduit la morosité ambiante avec un recul de l'ordre de 30% par rapport à l'année dernière malgré un sursaut en décembre.

Toutefois, l'investissement en commun doit rester une priorité avec en ligne de mire la maîtrise des charges de mécanisation pour nos exploitations.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé depuis plusieurs années diverses actions sur la récolte en cuma et qu'une dynamique plus forte s'est engagée plus spécifiquement sur les chantiers d'ensilage avec la création de nouveaux groupes dans le département. Une étape supplémentaire est franchie depuis cet hiver avec une concertation de toutes les cuma ensilage afin de répondre aux besoins des exploitations.

Les réunions de secteur qui auront lieu au cours du mois de février seront l'occasion d'échanger sur ce sujet mais aussi sur ce qui fait l'actualité en général de nos cuma. Plus largement ces réunions nous permettent de nous retrouver entre responsables de cuma que nous sommes, pour discuter, ne pas s'isoler et rencontrer vos administrateurs FDCuma.

Enfin, je profite de ces lignes pour vous souhaite à vous et à vos proches une très bonne année 2017 et une très bonne santé tant physique, morale que financière.

Jean Michel ROGER  
Président de la FDCuma du Morbihan

### A LA UNE



## Réunions de secteur 2017 : à vos agendas

Quatre réunions sont programmées en ce début d'année pour les réunions de secteur. L'occasion de discuter autour des thèmes suivants : règlement intérieur, groupement d'employeur, projets inter-Cuma, bilans des groupes ensilages, dispositifs DINACUMA, subventions PCAEA aux Cuma et tour de table habituel.

#### LE 10 FEVRIER À PONTIVY

*ZI Le Signan - dans les établissements Gabillet*

#### LE 14 FEVRIER À JOSSELIN

*ZI de la Rochette - dans les établissements Le Normand*

#### LE 16 FEVRIER À LANDEVANT

*Salle St Martin*

#### LE 21 FEVRIER À NOYAL MUZILLAC

*Hangar de la cuma la Liberté*

**A l'occasion de notre assemblée générale 2017  
LA FDCUMA FÊTERA SES 70 ANS !**

Rendez vous le mardi 13 juin prochain à Locminé  
salle de La Maillette pour l'AG et l'anniversaire  
de votre fédération.

## LA VIE DES CUMA

Le Certiphyto

## Formation pour les salariés

Pour ceux qui n'auraient pas suivi la formation certiphyto, de nouvelles sessions seront programmées sur 2017.

## Qu'est-ce que le Certiphyto ?

Le certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, dit communément Certiphyto, atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage.

N'hésitez pas à inscrire vos nouveaux salariés auprès de la FDCUMA 02 97 46 22 44

par Sylvie Le Blévec

## Demandez vos attestations de suramortissement

**Rappel :** Les matériels neufs acquis depuis le 15 octobre 2015 (hors remorques, plateaux à paille et bétailères) peuvent bénéficier du suramortissement. Montant du suramortissement : **40% de l'amortissement pratiqué comptablement sur les biens éligibles.**

Chaque adhérent, engagé par des parts sociales au moment de l'achat du bien, reçoit de la cuma une attestation en fonction de sa quote-part d'utilisation du matériel.

Suite à la parution de la loi de finances rectificative 2016, l'arrêt du dispositif lié au sur-amortissement a été fixé au 14 avril 2017. En fin de dispositif, la déduction s'appliquera toutefois aux biens éligibles ayant fait l'objet avant le 14 avril 2017 :

- D'une commande où est indiquée le numéro de série du bien et la date de transfert de propriété

## OU

- D'une commande assortie du versement d'acomptes d'un montant au moins égal à 10 % du montant total de la commande et dont l'acquisition intervient dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de la commande (art 39 decies du Code général des impôts).

Les premières attestations ont été réalisées et distribuées.

**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre comptable pour plus d'informations.**

## MyCuma

MyCuma planning et travaux : service de réservation de matériels et de saisie des travaux

Le nouveau service myCuma planning et travaux est en ligne ! Depuis début mai 2016, vous pouvez adhérer à ce nouveau service pour la réservation de matériels en Cuma, ou la saisie des bons de travaux, et même la saisie des temps pour vos salariés. L'objectif est d'optimiser l'utilisation du matériel et de faciliter le travail des responsables en permettant à chaque adhérent d'accéder aux plannings des matériels pour faire ses demandes de réservation, saisir ses bons de travaux, et saisir ses temps. Toutes les saisies pourront ensuite être directement transférées dans cumanet sans ressaisie du responsable ou du comptable !

**Proposé aux Cuma de toute la France, le service est composé de trois modules auxquels vous pouvez adhérer séparément.**

**DES OUTILS POUR GÉRER MA CUMA?**

À CHAQUE BESOIN, myCuma VOUS PROPOSE UNE SOLUTION ADAPTÉE

Comptabilité, paie, réservation de matériel, saisie des bons de travaux... la gestion d'une Cuma nécessite des applications spécifiques. Ces outils et services sont aujourd'hui regroupés sous une nouvelle identité: myCuma.

**UNE SUITE COMPLÈTE POUR OPTIMISER VOTRE GESTION**

- myCuma Compta** est une solution de gestion et de comptabilité complète, moderne, à la fois riche de fonctionnalités, simple d'utilisation et ergonomique. C'est la solution idéale pour la gestion de votre Fédération ou de votre Cuma. (anciennement Cum@net 2)
- myCuma Paie** est l'outil de paie qui s'intègre dans myCuma Compta: un gain de temps et plus de facilités ! (anciennement Cum@netPaie).
- myCuma Planning** est l'outil de réservation de matériel sur PC, smartphone et tablette, synchronisé avec myCuma Compta. Plus de doublement possible ! Et une facilité incontestable pour vos adhérents. (anciennement Cum@gendia)
- myCuma Travaux** est l'outil de saisie des bons de travaux synchronisé avec myCuma Compta. Moins de saisie et gain de temps assuré !

Le site est compatible avec toutes les plates-formes (PC, smartphone, tablette, etc,...) de toutes marques. Il est simple d'utilisation, et bénéficie des dernières technologies web (ergonomie intuitive, tactile). **De plus, le service est disponible hors connexion.** Vous pouvez enregistrer vos données sans avoir de connexion à internet, et synchroniser vos données lorsque vous retrouvez une connexion.

Contactez votre fédération pour demander l'accès au service. Les deux premiers mois sont offerts !

par Julie Kerleau

## EMPLOI



## Aides TPE PME prolongées pour 2017

La Ministre du Travail, Myriam El Khomri l'a annoncé en octobre dernier : l'aide à l'embauche pour les entreprises de moins de 250 employés est prolongée jusqu'en 2017. Un coup de pouce financier qui invite les TPE et PME à se développer.

Les conditions pour bénéficier de cette aide sont simples. Elle est attribuée à toutes les TPE et PME qui embauchent un salarié en CDI ou CDD de plus de 6 mois avec un salaire de maximum 1.3 Smic (1 900 € brut mensuels).

L'entreprise bénéficie alors d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 4 000 €, versé en primes trimestrielles de 500 € maximum durant les 2 premières années de l'embauche.

par Sylvie Le Blévec



## Règlement intérieur salariés

Afin de préciser les modalités de leur fonctionnement et de leur organisation, quelques cuma du département mettent en place un règlement d'entreprise pour leur(s) salarié(s).

Le règlement intérieur salarié (comme dans toute entreprise) est un document qui précise un certain nombre d'obligations, que le salarié et l'employeur doivent respecter à l'intérieur de l'entreprise.

**Obligatoire dans les entreprises de plus de 20 salariés il n'en demeure pas moins un outil de management pour les entreprises employant de 1 à 20 salariés.**



## Règlement intérieur salariés (suite)

**Ce document doit permettre une approche facilitée des thèmes à aborder et n'omettre aucun domaine dans lequel le règlement doit fixer un cadre de fonctionnement.**

Ce règlement est à différencier du règlement intérieur de la Cuma qui organise le fonctionnement de la Cuma en complément des règles établies dans les statuts.

Le règlement intérieur salariés est un complément au contrat de travail car il aborde les thèmes suivants :

- Conditions d'hygiène et sécurité : de la circulation routière, à l'usage des matériels ou les problèmes liés à l'alcool ou la drogue.
- Discipline : du respect des instructions, aux absences, le respect du matériel, l'usage du téléphone, du véhicule d'entreprise. ...
- Sanctions : rappel des règles de procédures disciplinaires et liste des sanctions applicables.
- Harcèlement moral et sexuel et agissement sexistes : avec le rappel de la sanction pénale pour ces pratiques.

La mise en place de ce règlement intérieur est décidé par l'employeur qui le rédige et le met en place dans la Cuma, cependant il doit être visé par la DIRECCTE qui juge de la régularité des mentions portées dans le document vis-à-vis des lois et règlements applicables.

**Chaque cuma qui souhaiterait réaliser un règlement intérieur salarié peut modifier le document type et l'adapter à son fonctionnement et ses spécificités, elle devra dans tous les cas le faire viser par la DIRECCTE dont elle dépend. Renseignez-vous auprès de votre fédération.**

par Sylvie Le Blévec

## GESTION/JURIDIQUE

SUBVENTIONS 2015- 2020	Plafond	PCAEA
		AIDE
		40% plafond
<b>Gestion de la biodiversité</b>		
Broyeur, déchiqueteuse à grappin	75 000 €	30 000 €
Broyeur , broyeur à buchettes	20 000 €	8 000 €
Fendeuse	15 000 €	6 000 €
Barre d'effarouchement	8 000 €	3 200 €
Nacelle	20 000 €	8 000 €
scie circulaire forestière	15 000 €	6 000 €
Barre de coupe secateur	7 700 €	3 080 €
Broyeur d'accotement	7 000 €	2 800 €
Matériel de fauche sous clôture	8 000 €	3 200 €
<b>Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagés</b>		
Faneuse	10 000 €	4 000 €
Andaineur < 5 m de largeur de travail	7 000 €	2 800 €
Andaineur > 5 m de largeur de travail	14 000 €	5 600 €
Faucheuse < 5 m	8 000 €	3 200 €
Faucheuse > 5 m	20 000 €	8 000 €
Faucheuse conditionneuse < 5 m	30 000 €	12 000 €
Faucheuse conditionneuse > 5 m	30 000 €	12 000 €
Faucheuse autochargeuse	30 000 €	12 000 €
Remorque Autochargeuse	70 000 €	28 000 €
Arracheuse , chargeuse, distributrice de betteraves	35 000 €	14 000 €
Presse enrubanneuse	50 000 €	20 000 €
Enrubanneuse monoballe	15 000 €	6 000 €
Enrubanneuse en continue	40 000 €	16 000 €
Outil pour la régénération des prairies	14 000 €	5 600 €
Déméleur sur godet	7 000 €	2 800 €
Dérouleur de round	7 000 €	2 800 €
<b>Gestion des intrants de fertilisation</b>		
Composteuse/retourneur d'andains	38 000 €	15 200 €
Table d'épandage grande largeur (système DPA obligatoire)	20 000 €	8 000 €
Enfouisseur à disques ou injecteur prairie (système DPA obligatoire)	20 000 €	8 000 €
Rampe pendillards (système DPA obligatoire)	20 000 €	8 000 €
Système d'épandage sans tonne et équipements	60 000 €	24 000 €
<b>Substitution des intrants phytosanitaires par le desherbage mécanique</b>		
Herse étrille	10 000 €	4 000 €
Houe rotative, roto étrilleuse	13 000 €	5 200 €
Dédrageonneuse	16 000 €	6 400 €
Ecimeuse	8 000 €	3 200 €
Broyeur à fanes de pomme de terre (1 billion)	7 000 €	2 800 €
Bineuse et options, bineuse, buteuse, desherbineuse	10 000 €	4 000 €
Bineuse avec système de guidage incorporé	20 000 €	8 000 €
Broyeur de fanes de pomme de terre grande largeur (2 billions et plus)	35 000 €	14 000 €
Outil d'extirpation d'organes de réserve de plantes vivaces	7 000 €	2 800 €
<b>Agriculture de précision et de conservation des sols</b>		
Matériel embarqué de géolocalisation permettant la répétabilité des passages et la limitation des intrants	10 000 €	4 000 €
DPA	4 000 €	1 600 €
Rouleau à lames ( pour destruction de couverts végétaux)	8 000 €	3 200 €
Semoirs spécifiques (semis direct à disque, strip till, sursemis)	30 000 €	12 000 €
Semoir d'enherbement inter rang	7 000 €	2 800 €
Système d'ajustement de la pression des pneumatiques ou effaceur de traces de roues	8 000 €	3 200 €
Matériel permettant la localisation des traitements ;Système de pulvérisation sur la ligne de semis de plantation, rampe à pendillards, coupure automatisée des tronçons et /ou buses	7 000 €	2 800 €
Equipements de pulvérisateur: volucompteur programmable, jauge électronique, rampe équipées de système antigouttes, système de circulation de bouillies, système d'injection directe de la matière active, cuve de rinçage, kit de rinçage ou automatisation	7 000 €	2 800 €
Investissement pour l'aménagement d'aire de remplissage et de lavage de pulvérisateur: poste de lavage, plateforme de remplissage, système de traitement des effluents, sécurisation local de stockage	12 000 €	4 800 €
<b>Matériels de productions spécialisées</b>		
Matériel de lutte thermique	11 000 €	4400
Kassine	7 000 €	2 800 €
Matériel de desherbage et de broyage interrang	8 000 €	3 200 €
Matériel de lutte biologique (filets tissés anti-insectes proof et matériel associé)	7 000 €	2 800 €
Matériel d'éclaircissage mécanique	7 000 €	2 800 €
barbutteuse	7 000 €	2 800 €
pailleuse mulcheuse	18 000 €	7 200 €
Récupérateur de menue paille avec caisson	45 000 €	18 000 €

## MACHINISME

## Subventions cuma

Le premier Appel à projet 2017 est ouvert depuis le 20 décembre 2016.

Tous les dossiers devront être déposés au Conseil Régional de Bretagne au plus tard : le 2 mars 2017.

## A noter pour rappel :

- Les dossiers doivent être déposés et instruits avant toute signature de bon de commande
- Baisse de certains plafonds subventionnables par rapport aux appels à projets précédents
- Deux devis détaillés par outil sont nécessaires pour l'instruction
- Une copie de la pièce d'identité du signataire du dossier doit être transmise

## Etat des lieux des deux dernières années :

## En 2015

20 Cuma ont déposé un dossier pour des demandes d'investissement d'un montant total de 712 768 €, 222 610 € ont été accordés par la région Bretagne avec un cofinancement de l'Europe.

## En 2016

34 cuma ont déposé un dossier pour des demandes d'investissement d'un montant total de 2 109 229 €, 645 548€ ont été accordés par la région Bretagne avec un cofinancement de l'Europe.

**C'est au total 54 cuma qui ont déposé un dossier** de subvention sur ces deux dernières années pour un montant de 2 821 997€ ; 868 158€ seront alloués aux cuma !

**SOIT DONC UN ACCOMPAGNEMENT SUPÉRIEUR À 16 000 € PAR CUMA.**

*Pour exemple, vous pouvez vous reporter au tableau des subventions ci-contre.*

par Julie Kerleau



## Pour l'année 2016, les investissements en cuma approchent les 5,9M€

(contre 8,28 M€ en 2015 et une moyenne de 7 M€ depuis 2010). Même si une partie des renouvellements de matériels ont été actés en 2016, pour certains achats, les CUMA ont préféré jouer la sécurité et les reporter à 2017 pour ne pas aggraver des trésoreries déjà tendues.

Les principaux investissements concernent la fenaison (*faucheuses et faucheuses conditionneuses, andaineurs, faneuses, round baller, ...*), activité sur laquelle les responsables de cuma ne veulent pas faire l'impasse pour garantir à leurs adhérents un service de qualité avec du matériel récent, performant, en limitant le risque de gros frais.

Les équipements d'épandage (fumier et lisier) sont par contre en recul, certains groupes ayant estimé pouvoir faire vieillir un peu ces matériels.

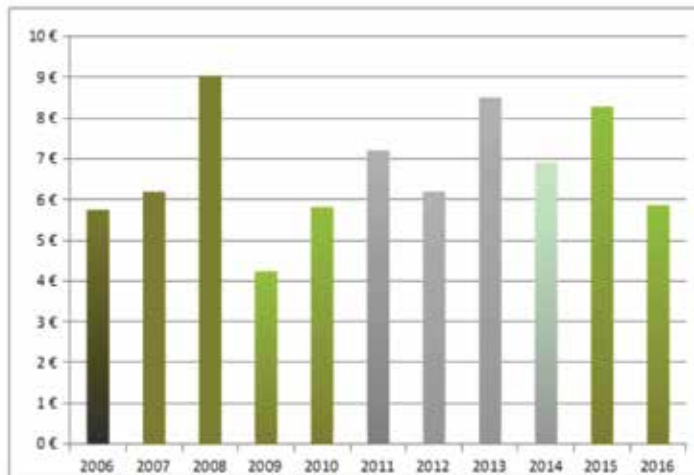


## MACHINISME (SUITE)



Au niveau des automoteurs, on note une légère baisse, en particulier des tracteurs et des automoteurs de récolte (moissonneuses et ensileuses), *mais une stabilité pour les télescopiques*.

En ce qui concerne les matériels de semis (*combiné et semoir à maïs*) et les outils de travail du sol «légers», la baisse est sensible, alors que pour les outils du sol de type charrue et décompacteur, cette baisse est plus marquée.



Les investissements en CUMA sur le Morbihan depuis 2006 en ME

### QUELQUES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES SONT À SOULIGNER :

- La bineuse avec autoguidage Garford Robocrop de la cuma de Douar ha deur à Pontivy pour 40 000 €
- La remorque à fond poussant Jeantil de la cuma du Sillon à Guer pour 79 250 €
- Le combiné de semis herse rotative + semoir à céréales 4,50 m repliable Lemken de la cuma la Liberté à Noyal Muzillac pour 72 800 €
- La moissonneuse batteuse hybride Claas Lexion 750 de la cuma Moulin Painfaux à Mauron pour 302 000 € et le cueilleur à maïs Capello d'occasion 10 rangs pour 21 000 €
- Le combiné d'enrubannage Mc Hale Fusion 3 de la cuma des Tours à Elven pour 78 000 €
- Le pulvérisateur automoteur Evrard de la cuma la Gare à Questembert pour 179 500 €

par Christopher Brachet



## Les services proposés par la fédération

Tout au long de l'année nous vous proposons la vérification et le contrôle de vos différents matériels avec nos différents services :

- Service contrôle pulvérisateurs de la cuma et des adhérents



- Service contrôle chargeurs, vérification générale et périodique des engins de manutention et de levage



- Service bois, déchiqueteuse pour la production de plaquettes, lamier pour l'entretien des haies



- Banc d'essai tracteur, pour le diagnostic de puissance et de consommation carburant de vos tracteurs cuma et adhérents



La fédération du Morbihan c'est aussi, **un service d'assistance administrative pour vous accompagner** dans le suivi et la gestion de votre cuma, adaptée à vos besoins sur un rythme de passage à convenir ensemble 1 jour / mois, 1/2 journée par semaine, par quinzaine...

Contactez votre fédération pour toutes vos questions  
02 97 46 22 44 - [fd.56@cuma.fr](mailto:fd.56@cuma.fr)

# salon aux champs



solides & solidaires

Le salon national des cuma

20<sup>e</sup> édition

30.31  
**AOÛT**  
**2017**  
**LISIEUX**  
NORMANDIE

Pour cette **20<sup>e</sup>** édition

le Salon national des cuma  
vous accueille à **Lisieux**  
au cœur de la Normandie

**Les thèmes majeurs  
de cette année**

**Fourrages  
et animaux  
Agronomie  
et machinisme  
Agriculture  
et territoire**

**Vous retrouvez également :**

le village cuma

l'université aux champs

les démonstrations dynamiques

les témoignages

le forum débat

et les ateliers techniques.



**D'INFOS SUR**  
[www.salonauxchamps.fr](http://www.salonauxchamps.fr)



**INFO**cuma

Lettre d'informations de la fédération des cuma du Morbihan  
Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 - 56009 Vannes cedex  
02 97 46 22 44 - [fd.56@cuma.fr](mailto:fd.56@cuma.fr)

Directeur de la publication : Jean Michel Roger  
Maquette : service communication Frcuma Ouest  
Tirage : 1 000 exemplaires



**D'INFOS SUR**  
[www.morbihan.cuma.fr](http://www.morbihan.cuma.fr)